

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 20 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Alain DUBOIS, Maire

Étaient présents : Alain DUBOIS, Samuel ELIOT, Dominique BRUNET, Emmanuelle BOUGAULT, Patrick BOUGAULT et Cyrille BONNIN

Était représentée : Denise FONTAINE (pouvoir à Dominique BRUNET)

Étaient absents excusés : Freddy SAVATIER et Ghislain HURÉ

Monsieur Cyrille BONNIN a été nommé secrétaire.

Date de convocation : 14 mai 2025

Date d'affichage : 14 mai 2025

ORDRE DU JOUR

1. Demandes de subvention et d'adhésion
2. Logement communal : détermination du loyer
3. Achat véhicule (camion benne) pour le service technique
4. Budget assainissement : admission en non-valeur de créances irrécouvrables
5. Extension de PanneauPocket vers PanneauPocket+
6. Désignation d'un délégué pour le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine
7. Questions et invitations diverses

Observation sur le Procès-Verbal du 18 mars 2025

Monsieur Cyrille BONNIN indique que plusieurs points en questions et invitations diverses devraient être évoquées en délibération, notamment sur la désignation de l'agent et pour le portail du logement communal. Monsieur le Maire indique que pour la désignation de l'agent, une délibération sur la création du poste a été prise et suffit. En effet, comme nous l'a indiqué le centre de gestion, les conseillers municipaux n'ont pas le droit de regard sur l'agent retenu mais uniquement sur la création d'un poste.

Concernant le portail du logement communal, Monsieur le Maire rappelle que les élus avaient approuvé le plan de financement ainsi que le devis du peintre. Ce dernier avait indiqué que le portail était fortement dégradé et qu'il était préférable de retirer la remise en état de son devis pour faire l'acquisition d'un nouveau portail. Les dépenses étaient donc identiques.

De plus, les élus, par délibération n° 2024-044 du 25 juin 2024, approuvé les délégations du conseil municipal au Maire avec notamment en point n° 10 « De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal, à savoir 2 000,00 € mensuel soit 24 000,00 € annuel », permettant ainsi au Maire de faire des achats sans avoir à prendre de délibération.

Toutefois, le Maire doit en rendre compte en conseil municipal ce qui est fait en questions diverses.

Suite à ces observations, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

N° 2025-038 Subvention au Secours Catholique d'Indre-et-Loire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention du Secours Catholique d'Indre-et-Loire. Elle leur permettrait de continuer à mener leurs actions de solidarité et de lutte contre les causes de pauvreté.

La sollicitation est libre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de ne pas octroyer de subvention au Secours Catholique, indiquant que chaque personne peut le faire individuellement.

N° 2025-039 Subvention à la Protection Civile pour le séisme survenu en Birmanie

Monsieur le Maire présente la sollicitation de l'Association des Maires de France afin de contribuer à l'appel aux dons via la Protection Civile, suite au séisme survenu le 28 mars dernier en Birmanie.

L'attribution est libre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de ne pas octroyer de subvention à la Protection Civile pour le séisme survenu en Birmanie.

N° 2025-040 Subvention à l'association Vivre Ensemble

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association Vivre Ensemble de Pussigny, qui leur permettrait de maintenir leur bon fonctionnement et de permettre aux adhérents de :

- se réunir le mardi après-midi pour des jeux
- faire des balades-rando le jeudi matin
- confectionner des décorations de fin d'année le lundi, en octobre et novembre

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention leur a été accordée en 2024 pour 400,00 € et propose de l'augmenter cette année, l'association contribuant à une dynamique auprès des habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** d'octroyer une subvention de 500,00 € à l'association Vivre Ensemble.

N° 2025-041 Logement communal : détermination du loyer

Monsieur le Maire rappelle que le logement communal Chemin de Salvart est vacant depuis fin novembre 2024 et une réhabilitation a été faite.

Les travaux étant terminés, il convient de remettre le logement à la location à compter du 1^{er} juin 2025. Le loyer sera révisable chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers, hors charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **propose** ce logement à la location ;
- **fixe** le montant du loyer à 450,00 euros par mois hors charges ;
- **demande** une caution d'un mois de loyer, hors charges, au futur locataire ;
- **dit** que le loyer sera révisable chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers, hors charges
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location.

N° 2025-042 Achat véhicule (camion benne) pour le service technique

Monsieur le Maire informe que le véhicule actuel du service technique n'a pas été validé au contrôle technique avec comme résultat « défavorable pour défaillances majeures ».

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du contrôle technique aux élus.

Il précise que la remise en état engendrerait des frais très importants.

Devant ce constat, la question est posée s'il ne serait pas plus judicieux de racheter un véhicule.

Monsieur le Maire présente deux propositions de camion benne :

- un camion benne IVECO à 19 500,00 € HT, comptabilisant 85 210 km – garantie 3 mois
- un camion benne FIAT DUCATO à 16 000,00 € HT, comptabilisant 113 872 km – garantie 3 mois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **approuve** l'achat d'un nouveau camion pour le service technique pour 20 000,00 € HT
- **approuve** les différents frais afférents à cet achat
- **approuve et autorise** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cet achat
- **décide de vendre** le camion actuel en l'état et **autorise** le Maire à entreprendre toutes les démarches relatives à cette vente

N° 2025-043 Budget assainissement : admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le Maire expose que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'administrés pour des sommes dues sur le budget assainissement de la commune. Certains titres restent impayés, malgré les diverses relances du Trésor Public.

Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prise lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** l'admission en non-valeur des recettes pour un montant total de 626,76 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 7185130312 dressée par le comptable public. La somme sera inscrite au chapitre 65, article 6541.

N° 2025-044 Extension de PanneauPocket vers PanneauPocket+

Vu la délibération n° 2025-006 du 11 février 2025 approuvant le renouvellement de l'abonnement à PanneauPocket pour 3 ans et 6 mois ;

Monsieur le Maire présente l'extension « PanneauPocket+ » en complément de l'abonnement initial PanneauPocket.

Cette dernière permet l'activation d'un système de modules personnalisables : infos pratiques, numéros utiles, annuaires, vie locale, ...

L'extension PanneauPocket+ est au prix unitaire de 100,00 € TTC pour 12 mois. Le devis s'élève donc à 268,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de ne pas adhérer à l'extension PanneauPocket+.

**N° 2025-045 Désignation d'un délégué pour le Parc Naturel Régional Loire Anjou
Touraine**

Vu la délibération n° 2025-012 du 11 février 2025 approuvant la charte du PNR et l'adhésion au syndicat mixte de gestion du Parc ;

Considérant la nécessité d'élire un représentant titulaire et un représentant suppléant du PNR parmi les membres du conseil municipal ;

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires.

Il précise que le prochain Comité Syndical du Parc se tiendra le samedi 28 juin prochain à Montsoreau.

Madame Dominique BRUNET propose d'être déléguée titulaire et Madame Denise FONTAINE propose d'être déléguée suppléante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **nomme** Madame Dominique BRUNET comme déléguée titulaire et Madame Denise FONTAINE comme déléguée suppléante.

7. Questions et invitations diverses

- a) Monsieur le Maire présente l'invitation de l'ADAC37 pour leur Assemblée Générale qui aura lieu mardi 10 juin 2025 à 14h.
- b) Point sur l'aménagement de sécurisation à Sauvage : les panneaux STOP ainsi que les marquages ont été réalisés de façon définitive. Les habitants approuvent ces aménagements et constatent une diminution de la vitesse.
- c) Monsieur le Maire rappelle que l'agent technique (Laurent) organise son pot de départ lundi 26 mai prochain à 17h30. Sont conviés les élus avec leur conjoint ainsi que les agents communaux.
- d) Monsieur le Maire indique qu'un habitant a déposé une main courante envers un autre habitant pour divagation d'animaux domestiques. La mairie avait transmis plusieurs recommandés à l'habitant concerné et le propriétaire s'était engagé oralement à mettre une clôture électrique.
- e) Le nouveau portail du logement communal est arrivé lors de la réunion de conseil municipal. Il sera prochainement installé.
- f) Monsieur le Maire indique que le secrétariat a reçu la notification d'attribution d'une subvention DETR pour le logement communal. Il avait été demandé 35 % et la commune a finalement obtenue 27,04 %.
- g) Madame Emmanuelle BOUGAULT indique avoir pris des fleurs pour la commune et procédera prochainement aux plantations. Elle prendra contact avec l'agent technique pour l'aider dans cette prestation.
- h) Il est demandé que les convocations de réunion de conseil municipal soient publiées sur PanneauPocket. Les réunions de conseil municipal étant publiques, Monsieur le Maire autorise les publications sur l'application.
- i) Monsieur Cyrille BONNIN demande où en sont les demandes de chiffrage avec le SIEIL pour la remise en conformité du bourg et la continuité de Sauvage. Monsieur le Maire lui indique avoir obtenu les chiffrages quelques heures avant la réunion et seront étudiés lors de la prochaine réunion de conseil municipal.
- j) L'ampoule de l'antenne à la Caudière clignote blanc la nuit alors que cela est interdit car gênant la nuit. L'entreprise sera contactée dès demain.

- k) Madame Dominique BRUNET demande si la commune a des nouvelles de l'entreprise JOUBERT pour l'abattage des peupliers en bord de Vienne. Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat a été signé fin mars dernier, indiquant que l'entreprise a un délai de 3 mois pour intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h43.

Le Maire
Alain DUBOIS

Le secrétaire
Cyrille BONNIN

Les membres présents	Signature
Samuel ELIOT	
Dominique BRUNET	
Denise FONTAINE	<i>Représentée par Dominique BRUNET</i>
Freddy SAVATIER	Absent excusé
Emmanuelle BOUGAULT	
Ghislain HURÉ	Absent excusé
Patrick BOUGAULT	